

Villebichot Infos

N° 156
JUILLET 2018



- Numéro Spécial
PLAN LOCAL
D'URBABISME



EDITORIAL

Par une délibération du 3 juin 2016 le Conseil municipal a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire de la commune.

Depuis le vote de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) par le Parlement le 13 décembre 2000, le PLU remplace le POS. Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Il doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme ou Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD) qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de sa partie urbanisée.

Depuis cette date, le cabinet Berthet Liogier Caulfuty qui assiste la commune dans cette démarche, a organisé quatorze réunions où les conseillers municipaux se sont retrouvés en commission de travail pour préparer les documents qui constitueront le PLU.

Parmi ces 14 réunions une a été spécifiquement organisée pour échanger avec les agriculteurs du village et les agriculteurs extérieurs au village qui exploitent des terres à Villebichot afin de bien comprendre les évolutions de leurs exploitations dans les années à venir.

La première phase de préparation du travail étant terminée nous allons maintenant engager la phase de concertation selon les modalités prévues par la délibération de prescription du PLU conformément à l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.

La concertation impliquera la population, les associations locales et les autres personnes publiques ou privées qui sont concernées, dont les représentants de la profession agricole.

Ce numéro spécial du Villebichot Infos, intégralement consacré à l'élaboration du PLU, fait partie de l'information prévue dans le cadre de la concertation.

Vous trouverez dans les pages qui suivent la présentation de plusieurs documents de préparation du PLU que nous portons à votre connaissance. Vous trouverez également le calendrier prévisionnel des prochaines réunions qui seront organisées avant l'adoption du PLU par le Conseil municipal prévue en janvier 2019.

En conclusion je vous précise qu'un registre est à votre disposition en Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat, afin que vous puissiez nous faire part de vos remarques et propositions.

Je vous souhaite une bonne lecture de ces documents et je reste à votre disposition pour tout renseignement.

Le Maire
Pascal Grappin

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Ce document présente de façon détaillée la commune au niveau :

- Caractéristiques générales
- Démographie
- Habitat
- Equipements et services
- Accès, déplacements, stationnement
- Population active
- Emplois
- Activités économiques
- Zone d'activité
- Agriculture
- Tourisme
- Atouts, faiblesses, opportunités, menaces

Vous trouverez ce document :

- **En consultation en Mairie.**
- **En consultation et en téléchargement sur le site internet de la commune, www.villebichot.fr**

L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Ce document présente de façon détaillée la commune au niveau :

- Géologie
- Hydrographie
- Milieux naturels et biodiversité
- Paysage
- Evolutions urbaines
- Formes urbaines et caractéristiques architecturales
- Patrimoine
- Consommation foncière
- Ressource en eau
- Alimentation en eau potable
- Assainissement
- Déchets
- Risques et nuisances
- Capacités de stationnement

Vous trouverez ce document :

- **En consultation en Mairie.**
- **En consultation et en téléchargement sur le site internet de la commune, www.villebichot.fr**

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

L'article L. 151-5 du code de l'urbanisme apporte une définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Le PADD définit :

- 1) Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- 2) Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD constitue l'épine dorsale du PLU, dans le sens où il assure la cohérence entre toutes les pièces qui le composent.

Vous trouverez ce document :

- **En consultation en Mairie.**
- **En consultation et en téléchargement sur le site internet de la commune, www.villebichot.fr**

LE POTENTIEL AU SEIN DE LA TACHE URBAINE ET EN ZONE « U EN EXTENSION »

Ce document présente de façon détaillée la commune au niveau :

- Potentiel en réhabilitation (logements vacants ou changement de destination)
C'est la localisation des logements vacants ou des changements de destination dans le périmètre de la tâche urbaine du village.
- Potentiel en dents creuses (U et 1AU)
C'est la localisation des dents creuses, c'est-à-dire en urbanisme, un espace non construit entouré de parcelles bâties dans le périmètre de la tâche urbaine du village.
- Potentiel « U en extension »
C'est la localisation des terrains qui sont constructibles dans le cadre de la carte communale en vigueur et qui ne sont pas dans le périmètre de la tâche urbaine du village.

Vous trouverez ce document :

- **En consultation en Mairie.**
- **En consultation et en téléchargement sur le site internet de la commune, www.villebichot.fr**

LE CALENDRIER PREVISIONNEL DES PROCHAINES REUNIONS QUI CONCERNENT L'ELABORATION DU PLU

- Mercredi 5 septembre 2018 : Réunion du conseil municipal en commission de travail
- Vendredi 7 septembre 2018 : 1^{ière} réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) sur convocation pour la présentation du PADD
- Vendredi 21 septembre 2018 : 1^{ière} réunion publique ouverte à tous à 18h30, présentation du PADD
- Jeudi 27 septembre 2018 : Réunion du conseil municipal en commission de travail
- Vendredi 5 octobre 2018 : Débat du PADD et délibération en conseil municipal
- Jeudi 29 novembre 2018 : 2^{ième} réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) sur convocation pour la présentation du projet de PLU
- Lundi 17 décembre 2018 : 2^{ième} réunion publique ouverte à tous à 18h30, présentation du projet de PLU
- Vendredi 18 janvier 2019 : Débat du projet de PLU et délibération en conseil municipal pour arrêter le PLU

**Ce calendrier n'est que prévisionnel. Il est donc susceptible d'être
modifié en fonction des conclusions de chaque réunion.**

**Les dates, heures et lieux des réunions publiques vous
seront confirmés en temps utile**